

**C.C.T.P.**

**CENTRE HOSPITALIER  
DE BEZIERS**

**TRAVAUX DE  
REMISE EN ETAT  
DES SURFACES**

**DU SITE  
CDJ PEZENAS**

# **SOMMAIRE**

**I. PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

**II. DESCRIPTION GENERALE**

**III. PROGRAMME DES BESOINS**

**IV. PROGRAMMES TECHNIQUES**

**V. DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOTS**

# **I – PRESENTATION GENERALE DU PROJET**

La présente consultation de travaux a pour objet la **REMISE EN ETAT DES SURFACES DU Centre de jour PEZENAS**

Tous les travaux bâtiment doivent être conformes à la réglementation en vigueur et suivant les règles de sécurité. L'établissement relève :

- de la réglementation Type U et J
- des dispositions générales applicables aux ERP

Cette consultation se décompose en 1 lot :

## **▪ LOT 8 – PEINTURE**

# **II – DESCRIPTION GENERALE DU PROJET**

## **→ ETAT DES LIEUX**

Ce bâtiment est destiné à l'accueil des personnes en soins psychiatriques. Les services resteront en activités.

Une visite préalable est obligatoire afin d'appréhender l'état des lieux et prendre en compte les contraintes de déroulement des travaux (Cf. fiche hygiène et sécurité). Une attestation de visite sera délivrée à cette occasion. Cette dernière remise avec le dossier des offres.

# **III – PROGRAMME DES BESOINS**

## **→ PRESCRIPTIONS COMMUNES**

Principalement, les travaux prévus au présent document concernent :

- Remise en état des surfaces de certains locaux en peinture **avec reprise des supports dégradés** (trous placo, cimaises arrachées à refixer, etc.....)

## **→ LOCAUX CONCERNES**

- **Rez-de-chaussée et étage : CDJ Pézenas**

## **IV – PROGRAMME TECHNIQUE**

### **→ ETENDUE DES PRESTATIONS**

Les travaux sont réalisés sur des ouvrages existants. Toutes les précautions seront prises pour ne causer aucun dégât à ces ouvrages (ouvrages mitoyens).

L'activité du Centre Hospitalier de Béziers devra se poursuivre sans gêne pour ses utilisateurs. L'entrepreneur aura à charge de programmer avec la Direction des Services Techniques toutes interruptions et/ou coupures sur les réseaux (eau, électricité, fluides, etc...).

Une éventuelle incompatibilité due aux bruits, aux poussières, etc..., peut amener la Direction des Services Techniques à interrompre l'activité momentanée du chantier sans préjudice financier pour l'entreprise.

### **→ Seront prévus et chiffrés dans l'offre :**

- Toutes les mesures nécessaires à la sécurité collective, conformément aux recommandations de la commission de sécurité de la chambre syndicale nationale.

- Toutes les prestations de montage et frais afférents aux matériaux et matériels, etc...

- Enlèvement des déchets et nettoyages

- Protection des ouvrages existants pendant la durée des travaux.

- L'entrepreneur devra procéder aux divers essais nécessaires permettant d'apprécier la bonne exécution de ses travaux.

- L'entrepreneur devra obtenir un permis de feu avant travaux nécessitant l'emploi du chalumeau ou appareils thermiques (se rapprocher des Services Techniques la veille de l'exécution des travaux.

### **→ OBLIGATIONS DE L'ENTREPRENEUR**

Respect des contraintes d'accès du site, des contraintes horaires, pour travaux bruyants, des plages horaires pour approvisionnement des matériaux.

**☞ L'ENTREPRISE PRESENTERA SON OFFRE CHIFFREE SUIVANT LA PRESENTATION FOURNIE PAR LE LOT CONCERNE**

# HYGIENE ET SECURITE

Les entreprises seront tenues de prendre à leur charge toutes les mesures de sécurité et d'hygiène nécessaires au respect des textes réglementaires.

## **⊗ RESPECT D'HYGIENE**

- Fermer l'espace occupé par le chantier
- Maintenir constamment le chantier et les circuits d'évacuation des gravats en état convenable de propreté.
- Eviter toutes les nuisances (bruits, poussières, etc....)

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE**

- Sécurité Incendie :
- **Pour tout point chaud, un permis de feu doit être retiré auprès du service Sécurité ainsi que pour toute intervention sur les organes de mise en sécurité et de protection.**

## **⊗ RESPECT DES CONSIGNES PARTICULIERES DU CHANTIER**

- Toutes interventions sur les réseaux devront être d'un commun accord, programmées avec un responsable de la Direction des Services Techniques du Centre Hospitalier.
- L'amplitude horaire sera définie pour chaque opération ainsi que les accès, stationnement, etc....

**TOUS LES LOCAUX ET ZONES SONT IDENTIFIER PAR DES PLAQUES DE MAINTENANCES COLLEES .CELLES-CI DEMEURERONT EN ETAT D' ORIGINE.**

## **V – DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES PAR LOT**

### **CCTP**

# **LOT 1 - PEINTURE-PROTECTIONS MURALES**

**LA VISITE DES LIEUX EST OBLIGATOIRE**

**CONTACT POUR RENDEZ- VOUS :**

**GEORGES BLAZQUEZ TEL : 04 67 35 71 79**

**[georges.blazquez@ch-beziers.fr](mailto:georges.blazquez@ch-beziers.fr)**

# LOT 1 – PEINTURE –PROTECTIONS MURALES

## 1 – CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entreprise doit la préparation des supports en vue de la mise en peinture :

- Préparation de toutes les surfaces y compris reprise partielle des supports (trous, dégradations diverses du placo, etc....).
- Une reconnaissance des lieux est nécessaire pour déterminer la nature de la préparation.

☞ A titre d'exemple :

- brossage, lessivage et ponçage
  - rebouchage, révision, enduisage, plâtre, etc....
  - si nécessaire une couche de fixateur
  - si nécessaire dans les zones où la toile de verre est à réparer : fibre conservée et remise en état.
  - si nécessaire dépose et repose des cimaises arrachées, idem pour les couvre-joints de dilatation verticaux, seront lasurés et peints.
- Toutes les surfaces seront peintes et devront satisfaire aux divers essais D.T.U., suivant une classification par 3 grandes familles de locaux (suivant supports).
  - Les produits utilisés seront de marque et de réputation établies, telles que SIKKENS, SEIGNEURIE ou similaires, sans odeur.
  - La peinture des murs, portes, cadres, etc..., devra être lessivable y compris les équipements et supports des tuyaux, radiateurs, gaines, etc..., lorsqu'ils sont apparents.
  - Les protections murales pvc type M1 seront de marque et de réputation établies telles que SPM ,CS France ou similaire.



**A LA LIVRAISON LES ENTREPRISES DOIVENT LE PARFAIT NETTOYAGE DU CHANTIER**

## **CCTP**

### **LOT 1 – PEINTURE – PROTECTIONS MURALES**

## **2 – LOCALISATIONS**



# LOT 1 – PEINTURE –PROTECTION MURALES

## CDJ PEZENAS

Accueil, bureaux 1 et 2 : peinture fenêtre intérieur/extérieur

BUREAU 5: pose de toile de verre et peinture en totalité

CUISINE : peinture en totalité

Hall couloir : peinture en totalité

Cage escalier: peinture en totalité

### → Visite initiale :

Une visite préalable au devis sera réalisée. Un avis de visite sera remis et joint au dossier afin que celui-ci soit recevable.

### → Vérification des travaux :

Une fois les travaux terminés, le chargé d'affaire du Centre Hospitalier de Béziers vérifiera la conformité.